



Mesdames et Messieurs les élus-es,

# CONSEIL MUNICIPAL

(Conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du CGCT)

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera :

**Le lundi 11 décembre 2023 à 19 heures**

Dans la salle de l'Amitié, Place de Roaldès du Bourg.

## **Ordre du jour :**

### **PROCÈS-VERBAL :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2023.

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- I – ÉLUS : Suppression du poste de 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire
- II - FINANCES – BUDGET : Ouverture par anticipation de crédits d'investissement sur le budget primitif communal 2024
- III – FINANCES : AP/CP rénovation et extension de la médiathèque
- IV - FINANCES : AP/CP création d'un bâtiment à vocation associative en démarche HQE, modification n° 1
- V – FINANCES : Adhésion à l'association CAMINAREM
- VI - SERVICES PUBLICS : Approbation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif
- VII – TRAVAUX : Approbation du changement de système de chauffage du groupe scolaire Léonard de Vinci
- VIII – PERSONNEL : Création d'un emploi permanent pour exercer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines
- IX - PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent

- X – PERSONNEL : Délibération portant modification du tableau des emplois au sein de la mairie de Seilh

**INFORMATIONS DONNÉES AUX ÉLUS(ES) RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS REÇUES DU CM CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CGCT**

**QUESTIONS ORALES**

Fait à SEILH, le 06 décembre 2023

Le Maire,

**Didier CASTERA**

